
Agent/e de propreté AFP, Agent/e de propreté CFC, édictions

Agent/e de propreté AFP

SWISSDOC 0.440.78.0, 5.440.18.0, n° 80105

Agent/e de propreté CFC

SWISSDOC 0.440.17.0, 5.440.4.0, n° 80104

Durée de la formation: 2 ans / 3 ans

Ordonnances sur la formation professionnelle initiale

Plans de formation, mesures d'accompagnement y comprises (annexe 2)

Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale ont été révisées comme suit:

Audition:

22 mai 2023

Édiction:

3 novembre 2023

Entrée en vigueur:

1^{er} janvier 2024

Procédure de qualification, certificat et titre pour l'AFP:

1^{er} janvier 2026

Procédure de qualification, certificat et titre pour le CFC:

1^{er} janvier 2027

Ces ordonnances sur la formation professionnelle initiale remplacent les ordonnances sur la formation professionnelle initiale d'agent/e de propreté AFP et d'agent/e de propreté CFC du 15 septembre 2010 (80103 / 80102).

Le plan de formation sera disponible sur le site internet de l'association www.allpura.ch et sous www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.

La version imprimée des ordonnances de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI www.sefri.admin.ch.
